

N°2025/04

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20/01/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 18

Date de la Convocation : 15/01/2025

**OBJET : ACTUALISATION DU DOSSIER
2024 POUR SON REPORT AU TITRE DE LA
DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2025
POUR LA RESTAURATION ET LA
RENOVATION THERMIQUE PAR
CHANGEMENT DE HUISSERIES DE LA
FACADE DE L'HOTEL DE VILLE, COTE RUE
DU GENERAL DE GAULLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Nicoletta FINKE-CAIOLA – Nicolas CAPY

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Jean-Jacques DEWARUMETZ – Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sandrine ROUSSEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de restauration et de rénovation thermique par changement d'huisseries de la façade de l'hôtel de ville, côté rue du Général de Gaulle, approuvé en 2024. Il précise que cette aile de l'hôtel de ville accueille le service de la Police municipale et est ouverte au public.

Or, les pierres de la façade atteintes de desquamation ou de pulvérulence continuent de s'effriter et tombent sur le trottoir engendrant un risque pour les piétons et les usagers se

rendant à la Mairie. De plus, les fenêtres en simple vitrage, fortement dégradées, énergétiquement peu performantes, constituent une passoire thermique.

Ces travaux de réfection de la façade et de rénovation thermique par changement d' huisseries répondent aux objectifs suivants :

- Economie d'énergie,
- Préservation du patrimoine communal et respect du règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR),
- Sécurisation des conditions d'accueil du public.

Monsieur le Maire précise que ce projet avait fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DSIL 2024. Cependant au regard du nombre de dossiers déposés et du montant des crédits alloués aux services de l'Etat, cette demande n'a pu aboutir à une suite favorable. A l'issue de l'instruction, la commune a pris soin de faire savoir au service instructeur de l'Etat sa volonté de report de la demande de subvention au titre de la DSIL 2025.

Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'actualisation des devis afin de présenter un dossier de subvention avec un plan prévisionnel revalorisé. Il précise que le projet a subi un surcoût en raison de l'inflation, de la hausse du coût des matériaux et de la continuité de la dégradation de la façade. Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter le report de la demande de subvention DSIL 2024 avec un plan de financement actualisé en fonction des devis établis en ce début d'année 2025.

Le coût prévisionnel des travaux se décompose désormais de la façon suivante :

- Restauration de la façade : 48 252,50 € HT
- Changement de huisseries (7 fenêtres bois patrimoine et une porte) : 35 210,14 € HT

Soit un montant prévisionnel total de travaux s'élevant à **83 462,64 € HT**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'acter les devis actualisés pour la réalisation des travaux précités et d'autoriser le dépôt du dossier de report de subvention auprès des services de l'Etat, avec le plan de financement actualisé. Au regard de la nature des travaux, il est proposé à l'assemblée de présenter une demande de subvention au titre de la DSIL 2025 à hauteur de 50% du montant des travaux hors taxes, soit 41 731,32 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 pour, 0 contre, 0 abstention) :**

- **SE PRONONCE** favorablement sur les travaux de réfection et de rénovation thermique par changement d' huisseries de la façade de l'Hôtel de Ville, côté rue du Général de Gaulle, pour un budget prévisionnel actualisé de 83 462,64 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 à hauteur de 50% soit 41 731,32 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention afférent auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais,

- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé le dossier de demande de subvention

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 20/01/2025



Le Maire

Henri DEJONGHE

